

15.08.2012 - 07:37 Uhr

comparis.ch publie les premières primes maladie pour 2013 - Comparer à l'avance rapporte gros

Zürich (ots) -

comparis.ch, le comparateur sur Internet, publiera dès demain, jeudi, les premières primes maladie pour l'année à venir. Pour beaucoup d'assurés, il est important de pouvoir comparer les primes à l'avance, et ce notamment au niveau des assurances complémentaires, pour lesquelles le délai de résiliation est fixé à fin septembre déjà.

Fin juillet, les caisses maladie suisses ont dû faire parvenir leurs primes pour 2013 à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Actuellement, l'OFSP est en train d'examiner ces primes et les approuvera dans quelques semaines, pour autant qu'il n'ait pas de contestation. Le comparateur sur Internet dispose déjà d'une partie de ces primes provisoires, qui pourront être consultées dès demain sur [http://fr.comparis.ch/assurance maladie](http://fr.comparis.ch/assurance-maladie).

Pour de nombreux consommateurs, il est essentiel de savoir dès à présent combien ils devront déboursier pour leur assurance de base. Beaucoup souhaitent en effet se simplifier la vie en concluant leur assurance de base et leur complémentaire auprès du même prestataire. Le délai de résiliation pour la complémentaire est généralement fixé à fin septembre, alors que les primes approuvées de l'assurance de base sont également divulguées au plus tôt vers fin septembre. Avis aux économes, il est fortement recommandé de ne plus attendre si vous souhaitez effectuer un comparatif intégral pour l'assurance de base et la complémentaire. Vous pourrez ainsi changer de complémentaire jusqu'à fin septembre et, ensuite, d'assurance de base d'ici fin novembre.

Les expériences des années précédentes ont démontré que l'écart entre les primes provisoires publiées par comparis.ch et les montants effectifs agréés par l'OFSP n'était que minime. Selon les calculs de comparis.ch, 96 % des primes provisoires ont affiché une fluctuation de moins de 2 CHF par mois seulement, voire aucune modification. Felix Schneuwly, expert en assurance maladie chez comparis.ch, ajoute que « la publication des primes provisoires dès aujourd'hui est tout à l'intérêt des assurés ». L'an dernier, l'OFSP a par ailleurs fait parvenir un courrier à comparis.ch pour lui confirmer la légalité de la publication anticipée des primes provisoires.

Contact:

Felix Schneuwly
Expert en assurance maladie
Portable : 079 600 19 12
Tél. : 044 360 34 00
E-mail : media@comparis.ch
www.comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100723129> abgerufen werden.